

Conseils méthodologiques pour la pratique du thème latin

Ces conseils, présents dans l'édition d'origine du livre de Petitmangin, ont été remaniés pour correspondre à ce que nous considérons être les exigences et les normes actuelles. Malheureusement, la « règle du jeu » du thème latin a évolué et, même aujourd'hui, n'est pas entièrement fixée. Afin de ne pas dénaturer le travail de notre bon abbé, la structure générale de cet ensemble a été conservée. Ont été supprimées ou amendées les remarques qui n'ont plus lieu d'être dans la pratique du thème telle qu'on l'envisage aujourd'hui. Plusieurs paragraphes ont été modifiés, étoffés ou ajoutés. Nous espérons ainsi fournir bon nombre de remarques pour que les étudiantes et les étudiants abordent l'exercice sereinement et nous les invitons à les compléter au fil de leur formation.

I • Principes généraux

1. Le thème et la version

Lorsqu'il est autre chose qu'un exercice purement mécanique, le thème exige plus de connaissances et non moins de réflexion et de finesse que la version. Il réclame en outre des qualités particulières de méthode et de prudente attention, ainsi que de solides connaissances grammaticales. C'est un exercice technique dont il faut connaître les rouages et pour lequel il faut se créer des réflexes, des automatismes.

2. Les avantages du thème

- a. Pour les langues anciennes comme pour les modernes, le thème est un des meilleurs exercices qui puissent conduire à la connaissance pratique de la grammaire et à la possession réelle de la langue.
- b. En raison de ses difficultés propres, il met en œuvre des qualités précieuses : il donne des habitudes de circonspection, de précision et de netteté de la pensée.
- c. Il élargit l'horizon intellectuel en montrant comment, à des époques différentes, l'esprit humain a procédé dans l'expression des mêmes faits et des mêmes idées.

- d. Enfin, il développe le goût littéraire : le texte français que l'on s'efforce de traduire intelligemment en latin livre vraiment tous ses secrets. Une expression vague ou creuse, une phrase où les mots ne correspondent pas à une idée parfaitement nette, est immédiatement dénoncée par la difficulté même qu'on éprouve à la restituer : on se trouve obligé d'en extraire le contenu réel.

3. Les difficultés particulières du thème latin

Le thème latin offre des difficultés spécifiques qui tiennent à diverses raisons :

- a. Il s'agit d'une langue ancienne dont la manière de s'exprimer s'éloigne beaucoup de la nôtre, de sorte que la traduction littérale est bien souvent impossible.
- b. Les règles syntaxiques sont en latin particulièrement nombreuses et rigoureuses.
- c. La plasticité de cette langue, en lui donnant des allures différentes suivant les auteurs, empêche, avec d'autres motifs que nous verrons (voir § 5), de les prendre tous indifféremment comme modèles.
- d. Enfin les instruments de travail sont eux-mêmes défectueux, comme nous le dirons plus loin (voir § 8).

4. La langue du thème latin

Jusqu'au dernier quart du XIX^e siècle, on admettait que le latiniste pouvait puiser presque indifféremment dans les textes de la plupart des auteurs latins. On ne distinguait guère, à ce point de vue, entre Cicéron, Sénèque, Tite-Live et Tacite. On pense communément aujourd'hui qu'il convient, du moins dans les exercices scolaires ou universitaires et dans les concours, de bannir la langue artificielle qui résultait d'un tel mélange. Que dirait-on d'une composition française où se heurteraient les expressions de la *Chanson de Roland*, de Joinville¹, de Montaigne, de Bossuet, de Voltaire, d'Hugo et de Proust ? Il convient donc de s'attacher à la langue d'une époque déterminée, celle de l'époque classique.

5. Les auteurs à imiter

À défaut d'écrire comme Cicéron lui-même, la langue visée est celle de l'élite cultivée de la fin de la République romaine. Les grands prosateurs classiques de cette époque sont malheureusement peu nombreux : il faut mettre en

1. Biographe de Louis IX.

première ligne Cicéron et César, en seconde ligne Tite-Live¹. Tite-Live s'écarte déjà sur quelques points de la syntaxe classique ; César lui-même n'est pas constamment d'accord avec Cicéron. Les premiers discours de Cicéron et ses lettres admettent des tours qu'il a bannis de ses œuvres les plus soignées : il faut donc donner la préférence aux écrits de sa maturité et de sa vieillesse, à l'exclusion de sa correspondance (*Lettres à Atticus, aux amis, à Quintus, à Brutus*, etc.). Cela dit, ces nombreuses restrictions se heurtent dans les faits à des problèmes, notamment de vocabulaire (voir § 7).

6. Les expressions à exclure

Par conséquent, il faut s'interdire l'emploi :

- a. du vocabulaire particulier des poètes, des poétismes et des tours archaïques ou archaïsants (Plaute et même Térence, d'un côté, Salluste, de l'autre) ;
- b. des expressions familières qui se rencontrent chez les comiques ;
- c. des tours néologiques créés après l'époque classique ;
- d. du bas latin, dit aussi latin tardif (du v^e au vii^e siècle apr. J.-C.), du latin médiéval (du viii^e au xiv^e siècle), du néolatin (du xv^e au xviii^e), et du latin moderne (du xviii^e au xxi^e siècle).

7. Les tolérances

De tels scrupules de purisme risquent de mettre souvent le latiniste dans l'embarras. Sous peine de rendre impossible la traduction en latin de maints textes modernes, il faut donc apporter ici quelque nuance.

- a. Pour les questions de grammaire, il n'y a aucune raison valable de s'écarter des règles suivies par les classiques. On doit donc toujours suivre la morphologie et la syntaxe de Cicéron et de César, en préférant Cicéron quand il y a divergence entre les deux. La grammaire de thème latin est des plus normatives et il faut tenter d'utiliser les constructions les plus courantes en éliminant tous les tours rares : par exemple, *uelle* (au sens de « vouloir que ») est employé avec la proposition infinitive, avec *ut* suivi du subjonctif et même avec un subjonctif paratactique (sans *ut*). Toutes ces constructions sont attestées chez Cicéron, mais la première construction est la plus courante et d'ailleurs la première citée par le

1. Petitmangin ajoutait également Cornélius Népos et Salluste, tout en précisant que ce dernier « a le tort d'admettre des constructions archaïques, poétiques ou familières ». Certains professeurs incluent également Térence.

dictionnaire. Qu'on prenne ainsi soin d'employer les tournures les plus attestées, que le Gaffiot présente souvent en premier et qu'il assortit de plusieurs exemples ou références.

- b. En ce qui concerne le vocabulaire, on doit en principe se borner à celui des auteurs nommés plus haut. Point important, ces mots doivent être pris dans le sens qu'eux-mêmes leur ont donné. Toutefois, on ne doit pas se faire scrupule d'emprunter des mots à la langue des (deux ou trois) siècles suivants *lorsqu'il n'existe aucun terme classique correspondant à l'idée que l'on veut exprimer*. C'est le cas, par exemple, de certaines institutions de la Rome impériale, et, en général des choses qui regardent la suite de l'histoire et les réalités qui nous sont contemporaines. Cela permet d'éviter d'inutiles et dangereuses circonlocutions : qu'on ne se croie donc pas obligé de traduire le mot « moine » par une périphrase où l'on serait censé expliquer à Cicéron ce que c'est qu'un moine, « un homme qui par souci de perfection morale et religieuse s'est retiré de la société ordinaire des hommes et de la vie commune » ! On dira *monachus* tout simplement. Pour le vocabulaire technique (institutions, sciences, objets techniques ou naturels, *realia*...), le recours aux vocables des auteurs postérieurs à l'époque classique reste le plus sensé : on traduira donc « satrape » par *satrapes, ae, m.*, qu'on trouve chez Quinte-Curce, ou encore « seigle » par *secale, is, n.*, qu'emploie Pline l'Ancien. Ce genre d'incartades est appelé par le bon sens.
- c. On peut très exceptionnellement recourir aux ressources du latin plus tardif, mais il serait souhaitable que ce fût seulement pour une réalité qui n'existait pas du temps de Cicéron ou qu'on ne rencontre tout simplement pas dans le vocabulaire des auteurs classiques, ainsi *typographus*, « l'imprimeur ».
- d. Autant que faire se pourra, les expressions comprenant plusieurs mots seront également classiques. Cependant, on pourra les emprunter parfois aux auteurs du 1^{er} siècle apr. J.-C. lorsqu'elles seront composées de mots pris dans leur sens classique et groupés conformément à la syntaxe de Cicéron et de César ; mais, ici encore, c'est à condition qu'on ne dispose pas d'un tour classique équivalent. La *Phraséologie latine* de Meissner (voir bibliographie) est à cet égard particulièrement utile¹ : par exemple, « prendre feu » se dit *ignem comprehendere* (César, *De bello Gallico*, V, 53, 2) et non *capere* ou *prehendere*.

1. Signalons la *Lateinische Phraséologie*, de Christina Meckelnborg, qui est un outil encore plus efficace : elle a en effet repris l'ensemble de la phraséologie de Meissner et l'a expurgée de toutes les expressions qui n'étaient pas cicéroniennes ou césariennes.

8. Les instruments de travail

On doit avoir à sa disposition une grammaire très complète où les constructions classiques sont nettement distinguées des autres. Nous renvoyons pour cela à la bibliographie qui se trouve en fin d'ouvrage. Pour composer en latin, les lexiques sont insuffisants : un dictionnaire français-latin est indispensable et le dictionnaire latin-français ne l'est pas moins. Malheureusement, les dictionnaires de thème publiés en France n'ont pas été composés selon les principes actuellement admis : en effet, ils n'accordent pas une importance suffisante aux auteurs proprement classiques, les références sont omises, les inexactitudes ne sont pas rares. *C'est donc avant tout le Gaffiot qui doit être le dictionnaire de thème*, et l'Édon ne doit être là que pour donner des pistes ou des termes spécifiques.

II • La correction

9. L'importance de la correction

Seul un thème correct prouve que l'on possède, de façon théorique et pratique, les connaissances indispensables. C'est par excellence l'exercice qui permet de vérifier les connaissances en morphologie et en syntaxe, mais aussi la capacité à choisir les bons termes. Le jour d'une épreuve, il faut impérativement que les règles de grammaire viennent rapidement à l'esprit et que les vocables soient choisis pour leur justesse en contexte. Nous signalons dans les paragraphes suivants quelques points sur lesquels les pratiquants du thème sont exposés à commettre des erreurs.

10. Le vocabulaire

Même si, de fait, on compose son thème avec les dictionnaires à portée de main, l'apprentissage du vocabulaire latin est essentiel : le profit en sera très grand car on aura à sa disposition, mentalement, un arsenal de termes classiques prêts à l'emploi. Lucien Sausy propose même de faire, au fil des lectures des textes de Cicéron, un joli répertoire !

— MOTS. On doit s'assurer que le mot latin a réellement le sens qu'on veut lui attribuer. On ne confondra pas, en traduisant « ordre », *ordo* (« organisation », « agencement ») avec *imperium* (« commandement »). On vérifiera si un verbe est transitif (ou « actif » dans certains dictionnaires, comme dans l'Édon) ou intransitif (ou « neutre », même remarque), s'il est déponent ou non. On donnera toujours la préférence aux mots employés par les classiques (voir § 7, *b*). Dans le texte français, il faut faire attention à la polysémie des mots et sélectionner le bon sens en contexte.

— EXPRESSIONS. L'idéal serait de n'employer que les expressions que l'on connaît pour les avoir déjà rencontrées dans un texte. Du moins, on s'assurera de leur sens exact : on ne croira pas à la légère que *rationem habere* signifie « avoir raison », que *dare poenas* signifie « infliger un châtement ». On se préoccupera de les mettre en harmonie avec le contexte : le dictionnaire donne *certiorem facere* pour « informer » ; mais on dira *certior factus est* (et non *certiorem*) pour « il fut informé ». Aussi commodes que puissent être les termes employés par certains auteurs, on préférera le tour classique : ainsi, en traduisant « imaginer », on laissera de côté *imaginari* (Pline le Jeune, Quintilien, Tacite) pour choisir *cogitatione* ou *animo fingere* (Cicéron).

11. La morphologie

Dans les paragraphes suivants, nous ne cherchons pas à refaire un cours complet de grammaire en vue du thème mais nous nous contentons d'attirer l'attention sur des points importants. Dans la *Grammaire latine*, la présentation et, parfois, le vocabulaire sont tributaires de la vision de la grammaire à l'époque de Petitmangin : elle a évidemment évolué et d'autres excellentes grammaires, plus modernes à cet égard, sont citées en bibliographie.

Une copie de thème sans barbarisme doit être le premier objectif. Voici une liste de quelques points de morphologie (Gr. § 8-100) auxquels il faut prendre garde (nous excluons ici les mots invariables) :

- le vocatif singulier de la deuxième déclinaison : *domine* mais *Vergili* (Gr. § 15) ;
- à la troisième déclinaison, l'ablatif singulier en *-e* ou en *-i* et les génitifs pluriels en *-um* ou *-ium* (Gr. § 17-21) ;
- l'ablatif singulier en *-e* ou en *-i* dans les adjectifs (Gr. § 22-23), avec les exceptions à la règle générale ;
- les mots de la cinquième déclinaison, dont la déclinaison est très souvent incomplète, en particulier au pluriel (sauf pour *dies* et *res*) (Gr. § 25) ;
- la déclinaison de *domus*, mot très courant dont la déclinaison emprunte à la deuxième et à la quatrième déclinaison (Gr. § 27) ;
- la formation (synthétique ou analytique) des comparatifs et des superlatifs, irréguliers inclus (Gr. § 28-31) ;
- le neutre en *-ius* du comparatif de l'adjectif (Gr. § 29), à ne pas confondre avec la forme de l'adverbe au comparatif (Gr. § 88) ;

- au singulier, le génitif en *-ius* et le datif en *-i*, aux trois genres, pour *is, hic, iste, ille*¹, *idem* et *ipse* (Gr. § 41), ainsi que pour *nullus* (et *nonnullus*), *solus, totus, ullus* et *unus* (Gr. § 32 et 44) ; ajoutons les autres pronoms-déterminants et les relatifs (*cuius* et *cui*) (Gr. § 43) ;
- aux trois premiers cas, le singulier au neutre de certains des mots précédents : on écrit *id, hoc, istud, illud, idem*, auxquels on peut rajouter *aliud* ; mais on écrit *ipsum* ;
- la morphologie (et les emplois) d'*alter* et d'*alius* est à maîtriser ;
- la série *quis, quae, quid* (pronoms), qui se distingue de la série *qui, quae, quod* (déterminants) (Gr. § 42) ;
- les indéfinis tels *aliquis*, qui devient *quis* après *si, nisi, ne, num* et *cum* répétitif (Gr. § 151)² ;
- le participe futur en *-urus, a, um*, qui a un sens actif et de nombreux sens et emplois (Gr. § 53, 58, 68 et 233) ;
- les participes présents et leurs particularités dans l'ablatif absolu (Gr. § 58) ;
- les temps primitifs des verbes, qu'il faut chercher consciencieusement sans se fier imprudemment à sa mémoire ou à l'analogie ;
- la distinction, au passif, entre *amatur* (présent) et *amatus est* (parfait) ;
- les déponents, qui ont une forme passive mais un sens actif (il faut toujours vérifier si leur participe parfait a un sens actif ou passif) ;
- aux trois dernières conjugaisons, les infinitifs présents passifs, les impératifs, les formes du futur et celles du *perfectum* ;
- toutes les formes des verbes irréguliers ;
- les formes surcomposées fautives, comme *amatus fuit* et *amatus fuerat*³.

-
1. Le recours à *hic, iste* et *ille*, avec leurs valeurs respectives, doit être justifié, si on les préfère au simple *is, ea, id*, que le latin ne répugne d'ailleurs pas du tout à employer plusieurs fois dans une même phrase, sauf si cela obscurcit la lisibilité de la traduction.
 2. C'est là l'essentiel : certaines grammaires affinent encore la question avec, entre autres, la conjonction *ubi* (à valeur temporelle de répétition) et la conjonction *dum*.
 3. En latin, pour former les formes verbales passives composées, on n'emploie pas, à l'indicatif, l'auxiliaire *esse* au parfait ou au plus-que-parfait : *amatus fuit* et *amatus fuerat* sont des formes surcomposées fautives. Une forme verbale composée en latin est forcément une forme du *perfectum* passif. « Il est détruit » se traduit par *deletur* ; *deletus est* signifie « il a été détruit ». Rappelons qu'en français c'est le temps de l'auxiliaire qui donne le temps de la forme passive (« il avait été détruit » est un plus-que-parfait ; « il serait détruit » est un conditionnel présent).

Parmi bien d'autres, les quelques éléments suivants sont à l'origine d'assez nombreuses erreurs :

- Il faut procéder prudemment avec les substantifs en *-us* car ils peuvent être de déclinaisons et de genres différents : par exemple, *dominus, i, m.* ; *uirus, i, n.* ; *uirtus, tutis, f.* ; *corpus, oris, n.* ; *casus, us, m.*
- Le participe présent passif et le participe parfait actif n'existent pas en latin. Il faut donc trouver d'autres tournures pour les remplacer, par exemple des subordonnées : « étant aimé », *cum ametur* ; « ayant voulu », *cum uoluisset* (concordance dans le passé).
- Devant les mots commençant par une voyelle, on écrit *ab, atque, ex* et *neque*, et non *a, ac, e* et *nec*.
- Les chiffres et les nombres (§ Gr. 32-36), à écrire en toutes lettres, sont trop souvent négligés, ce qui provoque des erreurs dommageables mais facilement évitables.

12. La syntaxe de l'accord et du complément

Il faut être particulièrement attentif aux accords divers, que ce soit en genre, en nombre ou en cas. Quant aux compléments, ils obéissent à diverses règles. On portera donc son attention sur les points suivants :

- le genre et le nombre de certains mots : *Ægyptus, arbor* et *ficus* sont féminins ; *furor, nauta* et *Sequana* sont masculins ; certains mots s'emploient uniquement au pluriel (*castra, diuitiae, insidiae*) (Gr. § 27) ;
- l'accord de l'adjectif lorsqu'il se rapporte à plusieurs noms (Gr. § 101) ;
- l'attraction avec un pronom neutre (Gr. § 103) ;
- le cas des compléments des adjectifs, qui doivent être vérifiés dans le dictionnaire (Gr. § 118-126) ;
- la coordination des adjectifs, qui est nécessaire en latin (*multi et pulchri*) ;
- les différentes possibilités pour les compléments du comparatif et du superlatif (Gr. § 126-137) ;
- l'emploi du réfléchi *suus* (Gr. § 140-142) ;
- les compléments des verbes, qui s'éloignent assez souvent des constructions françaises (Gr. § 155-190) ;
- le complément de l'adjectif verbal d'obligation, qui est au datif (Gr. § 185) ;
- l'emploi absolu des verbes, qui n'est pas toujours possible et qui doit être vérifié dans le dictionnaire ;
- le complément d'agent d'un verbe au passif, avec *a(b)* suivi de l'ablatif pour un animé (humain ou animal) ou avec l'ablatif seul pour un inanimé (Gr. § 182-184) ;